



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 886.06

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 886.06 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 886 augmentant le Fonds de roulement de la Ville de Bois-des-Filion.

- a été adopté par le conseil municipal le **10 avril 2017**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 avril 2017.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier